

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS :

- LA SECONDE PROFESSIONNELLE
- LA PREMIÈRE ANNÉE DE C.A.P.

Rentrée scolaire : septembre 2026

- **Votre enfant scolarisé(e)**
 - **Dans un lycée français à l'étranger**
 - **Dans un établissement de l'Union Européenne**

AFFECTATION EN :

- ❖ **PREMIERE PROFESSIONNELLE**
- ❖ **DEUXIEME ANNEE DE CAP**

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur, à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique à l'Information et à l'Orientation, un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, rédigée par les responsables légaux de l'élève s'il - elle est mineur (e), comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail
- Les photocopies des trois bulletins scolaires de l'année 2025-2026, Particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe**
- L'exéat (certificat de radiation) délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé l'élève.
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture **de moins de trois mois**, d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom.**
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

Les résultats les notifications d'affectation seront disponibles **à partir du 30 juin 2026.**

saio@ac-guyane.fr

Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS

Route de Baduel
Site de Troubiran
BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0594 27 20 62